Prestation ontarienne pour la protection du revenu des travailleurs en raison de la COVID-19

## Les employés ont des journées de maladie payées

Vous pouvez avoir l'esprit tranquille en sachant que vous êtes couvert en cas de COVID-19, si vous devez notamment...

- Obtenir un test et attendre le résultat
- Obtenir votre vaccin
- Obtenir des traitements de santé mentale
- Prendre soin d'une personne à charge malade

Vous recevrez de votre employeur votre salaire normal jusqu'à concurrence de 200 \$/jour pour 3 jours.

